



QUÉBEC : Les juristes prennent la rue pour dénoncer la loi spéciale

Par [Marco Bélair-Cirino](#)

Mondialisation.ca, 29 mai 2012

[Le Devoir.com](#) 29 mai 2012

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Des centaines de juristes ont manifesté leur opposition à la loi 78 hier à Montréal, certains n'hésitant pas à épingler un carré rouge sur leur toge.

C'était hier soir au tour des avocats et des notaires d'ajouter leur voix au concert de protestations contre la loi spéciale limitant la liberté de manifester adoptée il y a plus d'une semaine par l'Assemblée nationale du Québec.

Près d'un demi-millier de juristes sans affiliation particulière se sont rassemblés à l'extérieur du palais de justice de Montréal en début de soirée avant de manifester dans le silence - interrompu par moments par des applaudissements de personnes attablées à des terrasses de la place Jacques-Cartier ou assises sur l'esplanade de la Place des Arts - dans les rues du Vieux-Montréal et du centre-ville.

« La loi suscite beaucoup d'interrogations. En en parlant entre collègues et amis, on s'est rendu compte que la loi spéciale faisait grincer des dents. On s'est dit que ce serait bien que le monde le sache. Mais, quand on a lancé cette idée-là, on n'était pas sûr d'atteindre le chiffre magique de cinquante », a souligné l'un des instigateurs de la protestation, Me François Desroches.

Plusieurs juristes en toge ont soutenu qu'il était de leur devoir de respecter la loi, - notamment en faisant connaître l'itinéraire de leur manifestation au Service de police de la

Ville de Montréal (SPVM) au bas mot huit heures avant qu'elle s'ébranle -, mais également de la dénoncer lorsqu'elle portait atteinte à des libertés fondamentales.

« C'est excessif. Le but d'une loi, ce n'est pas d'écraser les gens. Il y a un caractère haineux dans cette loi », a fait valoir Me François Gendron, marchant d'un bon pas au côté de son partenaire d'affaires, Me Michel Houle.

« On a le sentiment que la démocratie n'est pas respectée », a pour sa part affirmé Me Houle, soulignant manifester afin de « contester » la loi 78 qu'il juge « ignoble », « moyenâgeuse », mais également « par solidarité » avec les étudiants en grève. Le Québec est mûr pour un autre « débat de société », a-t-il ajouté, rappelant par la même occasion que la dernière fois qu'il était descendu dans la rue remontait au lendemain de la présentation du « bill 63 », c'est-à-dire à l'automne 1969.

Pour la vice-présidente de la Ligue d'action civique, Danielle Bédard, la loi 78 « restreint la portée » de la Charte canadienne des droits et libertés. « Ça remet tout en cause la légitimité des lois. Cela a un impact énorme sur le système de justice », renchérit l'avocate Geneviève Dufour, qui est également professeure de droit à la faculté de droit de l'Université Sherbrooke.

L'avocate Lulu Cornellier soupçonne le gouvernement d'avoir profité de la crise étudiante pour forcer l'adoption de la loi 78, qui attire aujourd'hui son « opprobre ». « Ça devient un prétexte pour légiférer sur un point que la population n'accepterait jamais. On est rendus là. On s'en fait passer une p'tite vite », a-t-elle affirmé.

La loi spéciale « porte atteinte notamment au droit de libre association et de manifester librement » à ses yeux.

Les juristes ont terminé leur manifestation à la place Émilie-Gamelin à temps pour le coup d'envoi de la 35e manifestation nocturne contre la hausse des droits de scolarité en 35 jours à Montréal - rapidement déclarée illégale - et les tintamarres aux quatre coins de la métropole.

La soirée s'est déroulée sans incident à Montréal, contrairement à Québec où plusieurs dizaines de manifestants ont été interpellés après avoir été pris en souricière alors qu'ils marchaient pacifiquement devant l'immeuble où se déroulaient les négociations entre le gouvernement et les associations étudiantes. Ils ont été interpellés pour avoir contrevenu à l'article 500.1 du code de la sécurité routière, selon le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Aucun acte de violence n'avait été commis par des manifestants.

La source originale de cet article est [Le Devoir.com](http://LeDevoir.com)
Copyright © [Marco Bélairstirino](http://MarcoBelairstirino.com), [Le Devoir.com](http://LeDevoir.com), 2012

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca